

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian BERTIN**, Maire.

Présents : M. CROUZIER – M^{me} BOUILLON – M. CORRE – M^{me} GAILLE – M. MEUNIER – Mme GRENIER (Adjoints) – M^{me} SABATIER et M. QUAIRE (Conseillers délégués) – M. BOUCHARD – M. MAIRAL – M^{me} FINAT – M^{me} JAYAT – M. BACOT – M^{me} GUILLET – M^{elle} ARNOUX – M^{me} GRINCOURT-SCHLUMBERGER – M. JOURDAIN – M^{me} HORIOT (Conseillers municipaux).

Absents représentés : MM. POTIGNAT et BLANCHET

Absents : M^{me} BRADEL et M. CHAPELLE

M^{elle} Karen ARNOUX a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 13 février 2017 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ CENTRE-BOURG : choix d'un bureau d'études

Dans le cadre de l'aménagement du Centre-bourg (cœur de village), et suite à la commission d'appel d'offres du 07 mars 2017, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 3 plis reçus :

Prestataires	1 ^{er} critère 60% : méthodologie d'étude	2 ^{ème} critère 40% : prix des prestations
CODRA	12 points	5,68 points
AXE SAONE	10,80 points	7,75 points
APTITUDES AMENAGEMENT	8,10 points	8 points

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre du cabinet AXE SAONE qui obtient la meilleure note totale (18,55) selon les 2 critères pondérés, et pour un montant de 47 650^{€HT} ; **et autorise** le Maire à signer les documents correspondants.

2/ Examen et vote du COMPTE de GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mr BERTIN, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Receveur, à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables. Ensuite, il expose les chiffres du compte administratif de l'année 2016, avant de laisser la présidence au doyen d'âge présent, Monsieur Pierre BOUCHARD qui demande aux membres du conseil de passer au vote : celui-ci est voté

à la majorité (3 votes contre : Monsieur JOURDAIN, et M^{mes} GRINCOURT-SCHLUMBERGER et HORIOT), compte administratif qui comporte les comptes suivants :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	1 654 948,00
	Réalisé :	1 344 599,55
	Reste à réaliser :	207 483,44
Recettes :	Prévus :	1 654 948,00
	Réalisé :	1 062 600,35
	Reste à réaliser :	66 788,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	3 083 923,00
	Réalisé :	2 266 855,12
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes :	Prévus :	3 083 923,00
	Réalisé :	3 136 168,03
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 281 999,20
Fonctionnement :	869 312,91
Résultat global :	587 313,71

3/ AFFECTATION des RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	869 312,91
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	422 694,64
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	446 618,27
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	281 999,20

4/ SOCIETE COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION : autorisation d'exploiter

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande présentée par la société Cosmétique Active Production (CAP).

Cette demande a pour but d'obtenir le renouvellement d'une autorisation d'exploiter une usine de fabrication de produits cosmétiques, relevant de la rubrique N°1450-1 de la nomenclature des établissements classés pour la protection de l'environnement, située sur notre commune dans la zone industrielle de Vichy-Rhue. Les communes concernées par les risques et inconvénients dont la fabrication de produits cosmétiques peut être source, et comprises dans un rayon d'au moins 1 kilomètre autour de l'installation doivent émettre leurs avis sur la requête de ladite Société.

Implantée sur notre Commune, CAP est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de parfums et de produits pour la toilette. Son effectif est compris entre 400 et 499 salariés. Entreprise-phare et emblématique du bassin vichyssois, elle fait partie intégrante du paysage économique local depuis 1969.

En 2017, 48 années plus tard, le savoir-faire de ses équipes dans la fabrication de produits cosmétiques d'exception est reconnu dans le monde entier.

Au-delà des impératifs de production, CAP est une entreprise qui s'engage pour l'environnement et auprès des jeunes.

C'est sur notre Commune, dans la zone industrielle de Vichy-Rhue qu'elle a été implantée, à la fin des années 1960. L'usine a été construite au plus proche des sources d'eaux thermales de Vichy, «eau mondialement connue pour ses vertus apaisantes, fortifiantes et régénératrices». En 48 ans, la société a évolué de manière exponentielle. Le site est organisé autour de cinq activités-clés : la réception avec le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ; la pesée ; la fabrication ; le conditionnement et l'expédition après contrôle des produits finis. Tous les produits sont fabriqués avec une grande exigence sur les aspects environnementaux, sécurité et qualité.

CAP utilise les ressources et expertises locales en travaillant en étroite collaboration avec les entreprises locales comme Zeller Plastik par exemple et bien d'autres.

Dans un tout autre registre, l'entreprise fait de l'environnement et de l'amélioration des conditions de travail, ses chevaux de bataille. Ses objectifs sont de réduire à l'horizon 2020 de 60% ses déchets, ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'eau. «Les équipes travaillent énormément dans ces domaines».

D'excellentes relations perdurent avec cette entreprise, beaucoup de nos résidents travaillent dans les différents postes de production, le poids économique est énorme pour notre commune et pour le bassin de vie de Vichy. Aucune gêne n'impacte l'environnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil expriment, à l'unanimité, un avis favorable à la demande et sans réserve.

5/ GAZ NATUREL : avenant à la convention de commande

Depuis le 24 juin 2014, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) coordonne un groupement de commandes d'achat de gaz naturel à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence. Cette année, un nouveau marché doit être lancé pour permettre plusieurs collectivités d'intégrer ce groupement pour ces prochains marchés. De plus, un avenant à la convention est également proposé au vote afin de modifier les dispositions réglementaires visant le code des marchés publics (abrogé par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition à l'unanimité.

6/ DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

Considérant que le budget annexe « Maison de l'Enfance » (comprenant l'Accueil de Loisirs, la Halte-Garderie, le Relais des Assistantes Maternelles) ne permet pas l'amélioration de la lisibilité comptable souhaitée par les membres du Conseil, et ledit budget n'ayant pas fonctionné (aucune écriture comptable n'y a été enregistrée), le Maire propose la dissolution définitive du budget annexe à compter du 1^{er} avril 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent cette proposition à l'unanimité.

7/ ACCUEIL DE LOISIRS : voyage d'été

Concernant le voyage à Hendaye de juillet 2017 organisé par notre ALSH, et considérant les frais incombant à la Commune (transport, logements, activités,...), le Maire propose de fixer la participation des parents sur la base des 3 tranches d'imposition et donc du montant du tarif journalier de l'ALSH :

- entre 3,36€ et 8,70€ : 270€ (de participation au voyage)
- entre 8,71€ et 12,00€ : 300€
- entre 12,01€ et 14,93€ : 320€

Plus 20€ par enfant habitant hors de la Commune.

Accord à la majorité des membres du Conseil.

8/ PERSONNEL : demande de renouvellement de temps partiel

M^{me} Jocelyne DUVERGER, Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe, demande le renouvellement de son temps partiel de 90 % pour 1 an à compter du 1^{er} avril 2017.

Considérant que la continuité et le fonctionnement des services sont assurés en dépit de ces aménagements de temps de travail, le Conseil accepte cette demande à l'unanimité.

9/ FFF : demande de subvention

Concernant le projet de main-courante du terrain de football René CORRE d'un montant de 29 500,00^{€HT}, inscrit au budget 2017, le Maire propose de demander à la Fédération Française de Football une subvention de 16,95 % soit 5 000€. Accord unanime des membres présents.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES :

La fibre sera installée dans la commune au cours du 2^{ème} semestre 2018.

Séance levée à 20h05.